



Commission Futsal

Frais d'arbitrage - PV N°4

COUPE DORDOGNE FUTSAL - 1^{ER} TOUR

Poule A : plateau du 19/12/2019 à COURSAC

Créditer MM. MORTASSAGNE Xavier et FOUCHET Benoît de 52 € chacun à la charge des clubs de COURSAC, E. MUSSIDAN NEUVIC et LEGUILLAC pour 34,66 € chacun.

Poule B : plateau du 19/12/2019 à RAZAC

Créditer MM. BELMON Frédéric et MARTINS PAIS Rui Manuel de 52 € chacun à la charge des clubs de RAZAC, TOCANE et PERIGUEUX AS pour 34,66 € chacun.

Poule C : plateau du 20/12/2019 à CREYSSE

Créditer Mme PIANEZZOLA Marie-France et M. BELMON Frédéric de 52 € chacun à la charge des clubs de COTEAUX PECHARMANT, FUTSAL CLUB FOYEN et BERGERAC PERIGORD de 34,66 € chacun.

Poule D : plateau du 19/12/2019 à LA FORCE

Créditer Mme PIANEZZOLA Marie-France de 52 € à la charge des clubs de PAYS DE L'EYRAUD, E. MUSSIDAN NEUVIC et ST LAURENT DES HOMMES pour 17,33 € chacun.

Poule E : plateau du 18/12/2019 à ST ASTIER

Créditer MM. MOREAU Grégory et PETIT Grégory de 52 € chacun à la charge des clubs de LIMENS JSA, RIBERAC et PERIGUEUX FOOT pour 34,66 € chacun.

Poule F : plateau du 19/12/2019 à PERIGUEUX

Créditer MM. PETIT Grégory et LATIOUI Riad de 52 € chacun à la charge des clubs de PERIGUEUX FOOT, COURSAC et ANNESSE ET BEAULIEU pour 34,66 € chacun.

Poule G : plateau du 19/12/2019 à MUSSIDAN

Créditer MM. BLONDY Jonathan et SUBRENAT Yannick de 52 € chacun à la charge des clubs de E. MUSSIDAN NEUVIC, PAYS DE L'EYRAUD et MONTREM pour 34,66 € chacun.

Poule H : plateau du 18/12/2019 à AGONAC

Créditer MM. BLONDY Jonathan, SOLER Aubin et LATIOUI Riad de 52 € chacun à la charge des clubs de CHATEAU L'EVEQUE, TOCANE, RIBERAC et E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC pour 39 € chacun.